

ter les œurs de Miséricorde pour la région de l'hopital de la Maternité de Montréal ; Bill pour incorporer la communauté des œurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation ; Bill pour incorporer l'Académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal. Sur motion de l'Hon. M. Hincks, la chambre se forma en comité pour considérer s'il est expédié d'imposer des taux de péage sur les vaisseaux descendant le St. Laurent, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des règlements pour l'arrêt des vaisseaux causant des dommages aux canaux, — et passe plusieurs résolutions, dont il sera fait rapport demain. M. Cauchon présente un bill pour révoquer un certain acte et une ordonnance y mentionnées, relatif à la Maison de la Trinité de Montréal, et pour renouveler et amender les dispositions des dits acte et ordonnance : — seconde lecture, jeudi prochain. L'amendement fait par le conseil au bill relatif aux œurs de la Miséricorde, — au bill relatif aux œurs de la Ste. Croix, — et au bill relatif à l'Académie industrielle de St. Laurent, a été pris en considération et adopté. M. Burritt fait rapport des résolutions suivantes passées en comité, vendredi dernier.

1. Résolu, Qu'il est expédié d'amender l'acte 9 Vic., c. 2, imposant des droits sur les boissons spiritueuses distillées en cette province, en déclarant que le droit sur les dites liqueurs spiritueuses sera d'un denier par gallon, au lieu de deux deniers par gallon, tel qu'établi par le dit acte.

2. Résolu, Qu'il est expédié de pouvoir à la mise en entrepôt des boissons spiritueuses distillées en cette province, sans que les droits sur elles ne soient payés, les dits droits devant être payés lorsque les dites liqueurs spiritueuses sortiront de l'entrepot pour être consommées en cette province. Les dites résolutions sont lues une seconde fois et adoptées. L'Hon. M. Hincks présente un bill pour continuer et amender l'acte imposant des droits sur les boissons spiritueuses distillées en cette province pour prévoir à la mise en entrepôt des dites boissons spiritueuses : — seconde lecture, vendredi prochain. Les amendements faits en comité, vendredi dernier, au bill pour remédier à certains défauts dans l'enregistrement des titres et des actes relatifs aux immeubles, dans le bureau d'enregistrement à Montréal, sont apportés et adoptés, et l'ordre est donné de le grossoyer. Le bill pour définir la manière de construire les garde-chassées de moulins dans le Haut-Canada, est amendé en comité ; rapport demain.

Le bill pour révoquer certaines ordonnances relatives aux chemins d'hiver, quant à ce qui a rapport aux districts de Québec, de Gaspé et des Trois-Rivières, à l'exception de cette partie du comté de Drummond située dans le district des Trois-Rivières, est lu une seconde fois, et renvoyé immédiatement à un comité général. La chambre se forme en comité sur le bill, y fait un amendement, dont il est fait rapport, et qui est adopté ; et l'ordre est donné de grossoyer le bill. Le bill pour amender la loi dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, est amendé en comité, et l'ordre est donné de le grossoyer. Le bill pour autoriser A. A. Archambault et autres à ériger un pont de péage sur la rivière de l'Assomption, est amendé en comité ; il en sera fait rapport demain.

MÉLANGES RELIGIEUX

MONTREAL 1 MAI 1849.

QUELQUES MOTS DE RÉFLEXIONS.

Le récit que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs, des événements de la capitale, devra exciter chez tous les bons citoyens et les vrais loyaux sujets de Sa Majesté, une profonde indignation. Ils doivent se joindre à nous pour témoigner au digne représentant de notre Très-Gracieuse Souveraine toute notre horreur des êtres de dévastation et de brigandage qui viennent d'arriver, et lui exprimer combien nous regrettons et condamnons les attaques criminelles et homicides faites sur sa propre personne. Mais en même temps, nous ne pouvons que féliciter Son Excellence de ce qu'Elle continue à avoir confiance dans la loyauté de la masse de la population, qui sait et saura toujours apprécier les bienfaits d'un gouvernement juste et équitable, comme celui que nous avons actuellement. Nous devons encore assurer S. E. que nous sommes prêts à marcher pour faire maintenir l'ordre et la paix, et que nous sommes convaincus que, grâce aux sages mesures prises par l'exécutif, et grâce à la bravoure et à la discipline des troupes, l'ordre ne sera plus longtemps troublé, et que les émeutiers et incendiaires seront amenés à justice. Nous disons enfin que, dans un moment comme celui-ci, nous devons rester unis et fermes, et prêts à descendre dans la rue, s'il le faut, pour aider à protéger la vie et les propriétés des citoyens.

ÉTAT DE LA CAPITALE.

LA SOIRÉE DE VENDREDI.—Vendredi après l'assemblée au Champ-de-Mars, la rue Notre-Dame n'a cessé d'être remplie de monde dans toute son étendue, depuis l'église Paroissiale jusqu'à l'hôtel Deneuve ; les rassemblements cependant n'étaient considérables que dans le voisinage de l'hôtel du gouvernement, devant lequel ils se sont amassés à parler, à rire, à crier et à comploter ; cela a duré jusque vers 8 heures. Devant ce temps, des ordres avaient été donnés pour assémer des connétables spéciaux et leur fournir des armes. Aussi, on voyait accourir de tous côtés, aux heures convenables, les citoyens libéraux amis du bon ordre, dont 1.500 étaient serment et regrettent des armes. C'étaient des Canadiens François, des Canadiens de toutes autres origines. A huit heures, plusieurs compagnies de ces connétables spéciaux étaient en marche, et se rendirent à l'hôtel du gouvernement. Néanmoins quelques instants auparavant, pendant que ces généreux volontaires stationnaient sur la rue des Commissaires, vis-à-vis le marché Bonsecours, attendaient les armes qui devaient leur être distribuées, une troupe d'émeutiers (loyaux sujets de S. M., comme ils disent) tomba sur eux à l'improviste. N'ayant aucun avenir projectile pour riposter

à ceux qui leur étaient lancés, les connétables spéciaux rentraient quelques 200 à 300 pas. Alors, ils se munirent de roches et de cailloux, et les firent pleuvoir sur leurs assaillants, qui n'en continuaient pas moins à lancer leurs pierres, en y joignant un coup de pistolet. Les connétables spéciaux renoncèrent leur grêle de pierres et tirèrent du pistolet, qui blessa à la jambe un jeune Driscoll et un M. Clarke (avocat). Les toros tirèrent de nouveau, et puis prirent bien et durement la fuite. Nous devons ajouter que les armes des connétables spéciaux, dans cette rencontre, étaient leurs propres armes, puisque la distribution des pistolets, coulées, etc., ne s'est faite que quelque temps après. — Cet engagement est le seul qui ait eu lieu dans la soirée, bien que la rue Notre-Dame ait été pleine d'émeutiers jusqu'à dix heures. Ils s'étaient en effet réunis, quelque part, vers l'ouest de la ville, d'où ils sont venus au centre par la Place d'Armes. En passant devant les bureaux du Pilot, ils ont eu soin d'y faire pleuvoir des drôges de leur fusil et d'y briser de nouveau les fenêtres, accompagnant ces promesses de grêles et de cris sauvages et de hurlements frenétiques. Après quoi, ils ont débouché par la rue Notre-Dame, et se sont arrêtés devant l'église Anglicane jusqu'à la place Jacques-quartier. Durant ce temps, personne ne pouvait passer au milieu d'eux, sans être insulté et menacé, et nous pour notre part, nous avons regretté d'eux le bien beau titre de *spies* (espion) et quelques menaces, bien que nous n'eussions certainement pas d'autre idée, dans le moment, que de regagner notre demeure pour y écrire un article pour notre journal. Un peu plus loin, en haut de la rue St. Vincent, les brigands délibéraient s'ils descendaient à assaillir et saccager les bureaux de la *Minerve*. De temps en temps, ils faisaient entendre leurs imprécations contre ce journal-là ; mais ils n'osèrent pas en attaquer les bureaux. Ils furent avertis en effet que les bureaux seraient vigoureusement défendus et qu'ils n'y trouveraient pas d'encouragement pour leurs brigandages et leurs dévastations. Plus tard, ils apprirent que les compagnies de connétables spéciaux n'étaient pas très-loin, et que vraisemblablement ils en recevraient une petite visite. Ils jugèrent donc prudent de se retirer, et à dix heures la ville était paisible, comme avant le 25 avril.

JOURNÉE DE SAMEDI.—Samedi matin, l'excitation était encore bien grande. Son Excellence sir Benjamin d'Urban étant arrivée de Sorel, les citoyens paisibles commencent à avoir confiance que la paix serait maintenue. Mais les connétables spéciaux tenaient au cœur de MM. les ultraloyalistes, qui allèrent trouver le commandant des forces, et s'engagèrent à employer toute leur influence pour préserver la tranquillité de la ville, disant qu'ils croyaient qu'il était utile d'avoir d'avantage des connétables spéciaux. S. E. sir B. d'Urban, considérant que les forces militaires dans ses ordres suffisent pour tenir la ville en respect, ou non distribua plus d'armes aux braves connétables spéciaux, qui doivent néanmoins recevoir les remerciements de tous les amis de l'ordre. Car dès qu'ils avaient appris qu'il était question d'assemer des connétables, ils étaient allés s'offrir d'eux-mêmes, ayant pris le serment de servir leur Reine fidèlement et au meilleur de leur jugement. Nous ne doutons pas que, si la paix a été maintenue vendredi soir, c'est grâce à la présence des connétables spéciaux, qui, sous les ordres de l'Honorable Colonel E. P. Taché formaient un corps qui pouvait être bien utile dans l'occasion. Dans la journée de vendredi les prisonniers (MM. Mack, Ferres, Perry, etc.) furent admis à caution par M. Ernatinger, et relâchés. Une troupe d'oisifs et de gens turbulents, accompagnés des Messieurs et leurs amis jusqu'à la maison du gouvernement, où ils firent entendre leurs révoltes et leurs cris de joie. Delà, le cortège se rendit à la place d'Armes, où les prisonniers libérés leur adressèrent la parole. Après quoi, l'assemblée [!] alla reconduire chez Daly. M. Guy, qui leur fit encore discours, et se retira au milieu des cris et applaudissements de la foule qui se dispersa. — Le reste du jour qui était plus pluvieux il y eut quelques rassemblements dans la rue Notre-Dame, mais à 6 heures, il parut une proclamation qui défendait les rassemblements, contre lesquels, disait-on, il avait été pris des mesures rigoureuses. Cela n'empêche pas que, dès 7 heures MM. les loyaux ne s'assemblent dans leurs différents quartiers, munis de bâtons et urines à feu. A neuf heures, il se préparaient à se promener [!] par la ville ; mais une averse abondante survint, et forcé fut aux loyaux de se disperser. La nuit fut tranquille.

JOURNÉE DE DIMANCHE.—Dimanche matin, on apprit qu'une centaine de dragons étaient arrivés en ville ; cette nouvelle causa un contentement général parmi la population paisible ; parce que les dragons sont une cavalerie très effective, et bien convenable pour disperser les rassemblements. La journée se passa tranquillement, bien qu'il y eut comme il est facile de l'imaginer, beaucoup d'agitation parmi la population, qui se trouvait oisive. On craignait que le soir il n'y eût de nouveaux troubles ; mais il n'en a rien été. A 11 heures et quart, néanmoins, le feu se déclara sur la grande rue St. Antoine, et quelques personnes pensaient que c'était la maison (saccagée) de M. Lafontaine que les émeutiers incendièrent.

LA JOURNÉE DE LUNDI.—Nous n'avons su que lundi matin que le feu de la nuit précédente avait consumé, non pas la maison de M. Lafontaine, mais une remise sur la rue de la Montagne, et que c'était un *fur accident*. — La population paraissait encore inquiète, et dès neuf heures du matin on voyait des groupes sur la rue Notre-Dame, la rue St. Paul, la grande rue St. Jacques, etc. Mais c'était des personnes paisibles qui s'informaient de l'état de la ville. Il n'en était pas de même aux alentours de la maison du gouvernement, où les groupes n'avaient pas la bonne apparence de ceux des autres parties de la ville. A onze heures, la rue Notre-Dame était bien remplie, bien que l'on y passât sans y être insulté. Les troupes stationnées encore devant l'hôtel du gouvernement et au marché Bonsecours où siège maintenant la Chambre d'Assemblée. La séance de ce jour a commencé qu'à trois heures, quoique les membres s'y fussent rendus dès dix heures.

A une heure, lorsque nous passâmes dans la rue Notre-Dame, elle était absolument remplie de monde ; et à deux heures, au moment où nous montions la rue St. Gabriel, nous entendîmes de grands cris, des applaudissements et des hurlements.

On avait su en effet que Son Excellence le gouverneur général devait se rendre en ville pour recevoir l'adresse de l'assemblée législative. C'est ce qui fut que la rue Notre-Dame (depuis la maison du gouvernement jusqu'à l'église Paroissiale), la Place d'Armes, la grande rue St. Jacques étaient remplies d'une foule com-

pacte. Arrivé au coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel, nous vîmes défiler à la course un détachement de dragons, puis le carrosse qui portait Son Excellence Lord Elgin, et qui suivait un autre détachement de dragons. Le carrosse était aussi entouré de dragons qui suivait à quelque distance deux compagnies d'infanterie.

Dans la grande rue St. Jacques, Son Excellence le gouverneur général fut accueilli de hourrahs poussés par les libéraux, et de différents projectiles lancés par des individus qui étaient toute autre chose que des libéraux. Au coin où nous nous trouvions, un grand nombre de personnes saluèrent Son Excellence et quelques autres le sifflèrent et le huèrent. Mais en approchant de l'hôtel du gouvernement, les émeutiers, qui y étaient réunis en grand nombre, se mirent à assailler le gouverneur par des œufs, des pierres, etc. Les dragons eurent ordre de charger les turbulents et misérables qui insultaient ainsi leur gracieuse souveraine dans la personne de son digne représentant. Ils le firent avec une promptitude remarquable, et firent en suite de tous côtés toute cette troupe de gens désenférés et criminels. Nous nous étions alors rapprochés de la Place Jacques Cartier que nous nous battîmes de descendre pour voir ce qui allait se passer à la Chambre d'Assemblée. En y arrivant, nous trouvâmes le passage fermé à chaque extrémité par deux doubles lignes transversales de soldats du 7e (Écosais) sous les ordres de Sir Hugh Dalrymple. Le capitaine nous permit facilement de passer ; et en entrant à l'assemblée législative, l'Hon. M. Morin avait pris son siège, mais la chambre n'expédiait aucune affaire.

Durant ce temps, les émeutiers, qui avaient fini, pour le moment, leur œuvre sur la rue Notre-Dame, étaient descendus sur la rue St. Paul par la place Jacques Cartier et la rue Bonsecours. Et comme ces bons (?) citoyens, ces *loyaux* sujets aiment à employer leur temps, ils s'amusaient à insulter les passants, et surtout les membres du parlement qui se rendaient à leurs postes. M. Holmes entre autres fut maltraité par la populace, mais traité avec tous les égards par les officiers du 7e régiment.

A trois heures, l'Hon. M. Morin annonça à la Chambre que le temps était venu d'aller présenter son adresse ; et précédé de la masse, l'Orateur suivit les 40 à 50 Membres présents de la Chambre. A son apparition dans la Rue, l'Assemblée législative fut saluée de hourrahs ; mais les *loyaux*, qui respectent (?) tout, lui lancèrent force œufs et pierres. Plusieurs honorables membres, M. le Dr. Nelson et l'Hon. M. Cameron de Kent entre autres, faillirent recevoir des projectiles dans la figure. Dès les premiers signes de violence, M. Oxide Leblanc, magistrat, avait lu l'acte des émeutes, et les troupes avaient chargé les *loyaux* à coups de baïonnettes ; nous pensons que personne n'a été blessé.

La chambre, a présenté son adresse à S. E. le gouverneur général qui a fait la gracieuse réponse que voici :

Messieurs.—“ Je reçois avec gratitude votre loyale et respectueuse adresse. Je déplore les outrages dont cette ville a été le théâtre ces jours derniers, et plus particulièrement la destruction de l'édifice occupé par les chambres du Parlement, avec les précieuses bibliothèques, dont la Province avait si bonne raison d'être fière. Ma confiance dans le bon-sens, la modération et la loyauté de la masse du peuple n'est néanmoins en aucune manière ébranlée par ce qui a eu lieu. Il m'est satisfaisant de recevoir l'assurance que la marche de justice et d'impartialité que j'ai suivie dans l'accomplissement des fonctions de mon importante charge, rencontre votre approbation. Cette marche m'est prescrite par mon devoir envers ma Souveraine et les habitants de cette Province. Un peuple libre ne peut manquer de trouver, dans la stricte observance de toutes les garanties constitutionnelles, la meilleure sûreté pour la conservation de ses droits et libertés. Pour ma part, je ferai tous mes efforts pour assurer le maintien de la paix de cette ville, et j'espère sincèrement que, par le zèle de la législature et des autorités exécutives, et par la coopération de tous les amis de l'ordre, ce but pourra être atteint ! ”

Après cela, la chambre est revenue à son lieu de réunion, où la Réponse de Son Excellence a été lue une seconde fois. Ordre a été donné d'en imprimer mille copies en anglais, et mille en français, et la séance a été levée.

D'un autre côté, S. E., après être demeuré quelques instants à l'hôtel du gouvernement, en était reparti ; mais au lieu de suivre la même route qu'en venant, le carrosse s'était dirigé par la rue Gosford, et ensuite par la rue St. Denis jusqu'à la rue Sherbrooke. Mais les émeutiers, avertis que le cortège s'en allait dans cette direction-là, quittèrent de suite la rue Notre-Dame, et gagnèrent le faubourg St. Laurent ; où ils prirent des coups, des calèches, etc., et allèrent attendre S. E. lord Elgin à la rue Sherbrooke à l'endroit où elle rencontrait la Grande rue du Faubourg St. Laurent. Le *Herald*, qui rend compte de ce dernier haut-fait des misérables qui, par leurs actes, affligent tout le pays, ajoute qu'ils assaillirent avec des pierres la voiture du gouverneur à son passage, et le firent avec tant de brutalité et de sauvagerie qu'ils brisèrent tout l'arrière du carrosse.

SEANCE DU 28 AVRIL.

Dès 10 heures, les membres étaient rendus en grand nombre dans une des salles du marché Bonsecours, au dessous de laquelle se trouvait un piquet de soldats, qui ont pris leurs quartiers dans l'autre aile de l'édifice ; c'est le régiment venu de St. Jean. La séance a néanmoins commencé qu'à cinq minutes avant onze heures, sans doute parce que les membres du gouvernement n'étaient pas encore arrivés.

L'Hon. M. Baldwin commença par dire qu'il se leva pour proposer de remettre à lundi tous les ordres de ce jour. Auparavant, il désirait informer la chambre que, relativement aux troubles des jours précédents, on avait maintenant des forces suffisantes pour faire maintenir la paix ; et il avait toute confiance que la paix serait maintenue. Il proposait donc de renvoyer à lundi tous les ordres du jour. — M. Boulton de Norfolk suggérait à l'Hon. membre et le pria de retirer sa motion, parce qu'il en avait une autre à faire, relative aux événements déplorables des 25 et 26 du courant, événements que tout le monde doit regretter et condamner. Il (M. Boulton) ne pensait pas à la destruction de la maison du parlement, des bibliothèques, des archives, avec autant de regret qu'à l'extinction, chez un grand nombre, du sentiment de respect pour l'autorité établie ! L'Hon. membre ne regardait pas tant à la destruction du parlement et de toutes les autres pro-

priétés, qu'au mauvais exemple que l'on venait de donner, en s'attaquant au gouvernement constitutionnel, à la sainteté de la constitution (marques nombreuses d'approbation). A son avis, c'est le grand malheur des journées précédentes. S'il devait encore en être ainsi, la législature se trouverait hors d'état d'exprimer librement ses opinions ; elle serait restreinte dans ses délibérations. Par rapport au bill d'indemnité, il ne s'inquiétait pas de voir si le parlement avait agi bien ou mal ; cela ne devait nullement occuper dans le moment. Mais la question est de savoir si, lorsque la législature a passé un bill et que le gouverneur l'a sanctionnée, le peuple peut, de vive force, tenter de détruire le parlement, en allant l'assaillir et mettant le feu au palais qu'il occupe. L'Hon. membre ne le croyait pas ; et il craignait pas d'exprimer franchement et librement ses opinions, quelqu'en pussent être les conséquences. Il ajoutait qu'on devait faire tout ce qui était nécessaire pour se mettre à l'abri de semblables émeutes et qu'il fallait censurer et flétrir les représentants du peuple qui essaient d'excuser et par là appuyer ces mouvements tumultueux. Il ne craignait pas de parler clairement à ce sujet ; c'était à son avis, la chose la plus importante dans le moment. Car il le demandait, lorsque l'on s'attaqua ainsi à la législature ; quel est son but ? N'est-ce pas de la paralyser et de l'intimider ? N'est-ce pas engager le gouvernement impérial à aller au-delà des bornes de la légalité ? Il le disait avec charme et peine, que le temps était venu où des sujets anglais ne pouvaient pas siéger sans être sous la protection des baïonnettes, et c'était en Canada et pour se protéger contre les attaques des émeutiers !! Il ajoutait que ceux qui avaient commis cet horrible attentat, seraient bientôt, lors que la réflexion leur viendrait, qu'ils ont souillé l'histoire de leur pays. Que ne pétitionnaient-ils le gouvernement impérial plutôt que de s'attaquer, brutalement, aux personnes et aux propriétés ! Notre gouvernement est un gouvernement indépendant, dont l'Angleterre déclare ne vouloir nullement contrôler les actes. Eh ! bien, qu'en fait les émeutiers, mercredi dernier ? Ils ont voulu déclarer par là que nous ne méritons pas des institutions libérales. — Il n'entendait nullement amener sur le tapis les questions de politique ; il s'en tenait à la constitution. Seul lui, quand même la législature était corrompue, quand même le gouvernement était aussi corrompu, il n'aurait pas encore fallu avoir recours à la force brute. Il était fallu en appeler constitutionnellement au peuple du pays ; mais il n'eût jamais convenu de commettre l'acte abominable que l'on vient de faire au nom de la *loyauté*. Car c'est un acte inconstitutionnel, contraire à tous les principes, opposé à tout ce que le parlement peut ou doit vouloir. L'Hon. membre voulait être compris, il était responsable de ses paroles. Voilà pourquoi il dirait bien haut et sans crainte que ceux (des membres du parlement) qui conseillent au peuple de pétitionner la Reine pour lui demander de désavouer un acte passé et sanctionné légalement, donnent au peuple le pire exemple possible. Encore une fois, il disait qu'il fallait tout simplement en appeler constitutionnellement au peuple de ce pays, qui seul est jugé en cette matière. Dans le cas contraire, plutôt que de voir l'Angleterre intervenir dans nos affaires, il préférerait voir le parlement dissoudre et de nouvelles élections avoir lieu. Mais l'Angleterre n'en viendra pas à cette extrémité ; elle ne peut pas renverser la sanction donnée, car cette sanction a fait une *loi*. D'ailleurs si l'Angleterre le faisait, elle détruirait par là la base même de notre gouvernement. L'Hon. membre irait plus loin et dirait à ses adversaires (les toros) qu'ils ne pouvaient désirer une pareille conduite de la part de l'Angleterre ; car ce qu'elle ferait aujourd'hui contre les libéraux, elle pourra et il vrait le faire plus tard contre les toros sur une semblable pétition des libéraux. Il le demandait donc ; ne serait-il pas préférable de supporter mille bills d'indemnité que de voir ainsi renverser notre gouvernement et lancer aux pieds tous nos droits constitutionnels ? Il parlait avec honnêteté et franchise, sans crainte, mais aussi sans amertume. Il serait donc motion de présenter une adresse à S. E.